

Séance du Conseil Municipal du 23 juillet 2024

Date de la convocation : 15/07/2024

Nombre de conseillers en exercice : 12

Nombre de conseillers présents : 10

Absentes : Chloé DAGOIS, Marina AMELINEAU

Secrétaire de séance : Pauline ROUSSELOT

Lotissement « le Tènement du Brédu » - rue du Brédu, extension du réseau électrique

Le SyDEV s'engage à réaliser les travaux pour un montant de 24 554 € TTC.

Succession de M. LANGEOIS

Le maire informe que la part revenant à la commune est estimée à 85 153 €.

Le conseil municipal accepte la proposition inférieure de 500 € à l'estimation pour la vente de la maison sise au n° 12, rue de La Courolle, ainsi que la vente du véhicule personnel de M. LANGOIS ainsi que tout autre bien.

Acquisition de la parcelle cadastrée B 518 – La Courolle

Le maire propose au conseil municipal d'acquérir la parcelle cadastrée B 5148, d'une superficie de 1000 m², appartenant à Madame Gisèle HILLAIRET, dans le cadre de l'embellissement du Lavoir de la Courolle et de ses abords. L'acquisition se fera pour un montant total de 2 300€ (achat terrain : 2 000 € et 300 € de frais notariés)

SIVU Piste d'Education Routière – Modification des statuts

Le Maire expose au conseil municipal que le Comité syndical du Syndicat Mixte pour l'installation et le fonctionnement d'une piste d'éducation routière a engagé une modification de ses statuts.

Cette modification concerne l'adhésion de la Communauté de Communes Sud Vendée Littoral et de la Communauté de Communes Vendée Grand Littoral au syndicat mixte, en lieu et place de leurs communes membres.

Cette démarche fait suite à une volonté du Comité Syndical, de la Communauté de communes Sud Vendée Littoral et de la Communauté de communes Vendée Grand Littoral de transférer la compétence de ce syndicat à chacun des deux EPCI concernés, après sa dissolution au 31 décembre 2024.

Modification des statuts de Vendée Grand Littoral – Organisation, Formation, Education en matière de sécurité routière pour les élèves des cycles 2 et 3 des écoles primaires du territoire

Une fois le SIVU Piste d'éducation Routière dissout, la compétence sera transférée à Vendée Grand Littoral qui contribuera aux charges financières au prorata des populations des communes.

Tarifs restaurant scolaire

Le Maire rappelle au conseil municipal, les tarifs de la restauration scolaire fixés par délibération 33/2023 en date du 24 juillet 2023 :

Repas enfant : 3,20 €

Repas adulte : 4,45 €

Au 1^{er} septembre 2024, la commune de Talmont Saint Hilaire réactualise ses tarifs. Ainsi, les repas produits pour les structures extérieures telle que l'école de La Forêt seront tarifés à la commune à 3,03 € pour un repas.

Le conseil municipal fixe à compter du 1^{er} septembre 2024, les tarifs suivants :

Repas enfant : 3,50 €

Repas adulte : 4,75 €

La différence entre le prix d'achat (3,03 €) et le prix de vente (3,50 ou 4,75 €) est une partie de la prise en charge par la commune du transport des repas et du service de restauration.

Engagement de principe dans le projet de coopération pour l'approvisionnement des repas du restaurant scolaire auprès de la future unité de production de Talmont-Saint-Hilaire

Depuis 1992, la commune de Talmont-Saint-Hilaire exploite une cuisine centrale dont elle est propriétaire. Envisagée initialement pour satisfaire les besoins des écoles talmondaïses, l'unité de production de repas s'est vue au fil du temps alimenter les écoles des communes de Poiroux, Saint-Hilaire-la-Forêt et Sainte-Foy.

Aujourd'hui, l'équipement est victime de son succès puisque près de 1000 repas. Au regard de l'accroissement des effectifs scolaires et au vieillissement des locaux de la cuisine centrale, une réflexion a été lancée avec les communes du territoire Vendée Grand Littoral, en vue de coopérer pour la réalisation d'une unité de production de repas, portée par la commune de Talmont-Saint-Hilaire, et pouvant satisfaire jusqu'à 2000 repas par jour.

La commune de St Hilaire la Forêt s'engage dans la démarche visant l'approvisionnement des repas du restaurant scolaire au sein de la future unité de production de Talmont-Saint-Hilaire.

Local commercial sis 1, rue de La Courolle

Le Maire informe le conseil municipal que la Société GARRIVIER 3 M cède son fonds de commerce ainsi que le droit au bail en date du 13 décembre 2021 exploité au n°1, rue de La Courolle, dans les locaux appartenant à la commune.

L'activité poursuivie par la Société « LUC'S PATISSERIE » sera :

Pâtisserie, glacier, confiseur, atelier et cours de pâtisserie, chocolaterie, épicerie fine, dépôt de pains, alimentation générale, salon de thé, organisation d'évènements

A l'exclusion de toute autre même temporairement, et celle notamment de restauration sur place.

Maisons de soins – demande de local

Accord du conseil municipal pour louer une pièce à une naturopathe.

Il y aura donc des infirmières, une orthophoniste, une psychologue/hypnothérapeute et une naturopathie.

Lavoir de La Courolle

Alain RAMBAUD présente un nouveau devis pour la remise en état en bois de chêne de 14 000 € TTC. Il propose également d'effectuer les travaux avec des bénévoles professionnels de la commune. Ce projet peut être subventionnable ?

Départ retraite secrétaire de mairie au 31/12/2024

Une réflexion est engagée pour une future embauche en octobre.

Questions diverses

Les zones d'accélération d'énergie renouvelables

Les zones identifiées sur la commune sont :

- Au terrain de loisirs, sous forme d'ombrières photovoltaïques,
- A la Courolle, proche de la rivière du Goulet, des éoliennes

La proposition de la commune d'équiper les bâtiments communaux (école, salle communale et atelier municipal) a été rejetée.